

Projet de politique de contenu éditorial de la Radio communautaire de Lévis

DOCUMENT DE TRAVAIL



Préparé par

Gaston Simard, membre administrateur
Radio communautaire de Lévis

**Déposé lors de la réunion du 24 mai 2011
du conseil d'administration de la Radio communautaire de Lévis**

TABLE DES MATIÈRES

NOTE DE L'AUTEUR	3
Principes	4
But.....	4
Règle # 1 - Principes de participation.....	5
Règle # 2 - Principes d'éducation.....	5
Règle # 3 - Principe de qualité	5
VOS COMMENTAIRES	6

NOTE DE L'AUTEUR

En lisant et en réfléchissant...

La politique de contenu éditorial s'inscrit à l'intérieur de la politique d'information de la radio et n'en constitue en fait qu'une partie ou qu'un aspect.

Il devrait avoir à l'intérieur de la politique d'information générale un chapitre consacré au contenu éditorial.

Ce qui veut dire que les principes et objectifs de la politique de contenu éditorial sont les mêmes que ceux de la politique d'information.

C'est-à-dire que j'imagine qu'à l'intérieur de la programmation, il va y avoir des émissions d'information à contenu éditorial et qu'un encadrement est nécessaire pour déterminer la façon dont ça va se faire.

Gaston Simard, membre administrateur

*Conseil d'administration
Radio communautaire de Lévis*

Principes

CJMD se veut un organisme communautaire au service de la population de Lévis dont la mission repose sur les principes suivants :

- ▶ c'est une radio participative perméable à l'influence de l'auditoire et elle entend donner aux membres de la communauté la possibilité de participer aux débats publics et de donner leurs opinions;
- ▶ c'est une radio qui se veut éducative, pédagogique et engagée en favorisant entre autre un type d'information qui vise à analyser, à approfondir et à comprendre mieux les enjeux des dossiers locaux pour permettre à la population d'avoir l'heure juste;
- ▶ c'est aussi une radio qui s'engage à donner une information de qualité en assurant un encadrement adéquat à tous ceux qui participent aux émissions.

But

Le but de la politique est de fixer les règles qui permettront de respecter ces grands principes :

- ▶ en proposant une programmation qui laissera le micro aux mains des individus, des organismes et des institutions du milieu;
- ▶ en proposant une programmation avec des émissions à contenu éditorial où des intervenants engagés dans le milieu viendront défendre leurs points de vue;
- ▶ ayant pour but l'expression et la défense de points de vue et d'idées sur différents dossiers locaux;
- ▶ en établissant des normes et des règles qui vont garantir la qualité du contenu en fournissant un encadrement spécifique aux participants

Règle # 1 - Principes de participation

La radio ne veut pas représenter ou parler au nom de la communauté mais plutôt faciliter sa participation directe à la programmation

La programmation proposée est de laisser la parole aux organismes du milieu (adulte, le jour et jeune, le soir)

Les citoyens peuvent intervenir à tout moment lors d'une émission.

Règle # 2 - Principes d'éducation

La programmation propose des émissions structurées ayant un but éducatif et pédagogique.

Que la politique fixe un certain % de temps d'antenne consacré au contenu éditorial (10%).

- ▶ Émission d'analyse de dossier avec des invités experts avec animateur.
- ▶ Émission à débat = le pour et le contre, 2 points de vue différents.
- ▶ Émission à débat = avec confrontation directe avec animateur (le club des élus... où les partis sont représentés.
- ▶ Émission avec des invités permanents.

Règle # 3 - Principe de qualité

Pour assurer la qualité des émissions, un administrateur délégué s'occupera de la formation citoyenne. Cette formation sera offerte gratuitement aux individus et organismes souhaitant animer des émissions.

Le personnel permanent s'assurera de la supervision et de l'encadrement des participants. Un animateur maison pourra même être fourni.

La radio communautaire souhaite se positionner en complémentarité avec les médias existants en ajoutant un contenu éditorial à l'information locale.

VOS COMMENTAIRES

Adressez vos commentaires par courriel à l'adresse suivante :

radiocommunautairedelevis@videotron.ca

ou par la poste à :

Radio communautaire de Lévis,
20 rue Duplessis,
Lévis,
Québec,
Canada.
G6V 2L1

Merci !